



CONSULAT GÉNÉRAL DE GRÈCE
GENÈVE

NORMAL
NON CLASSIFIÉ

Adresse : 1, Rue Pedro Meylan
1208 Genève
Tél. : 022 7353747
Email : rgencon.gnv@mfa.gr

Genève, le 07 octobre 2026
Réf. : Φ.085.1/43/ΑΣ 372

OBJET : Avis - Invitation à soumettre une offre pour des travaux de remplacement des carreaux de sol et de dépose des carreaux du mur et du plafond de la salle de bains principale – Entretien des joints et collage de carreaux dans les autres salles de bains de la Résidence consulaire, dans le bâtiment de l'État grec sis Rue de Leman 4, 1201 Genève.

Le Consulat général de Grèce à Genève entend procéder par attribution directe à la conclusion d'un contrat portant sur les travaux suivants :

- 1) **Remplacement des carreaux de sol de la salle de bains principale du 5e étage, d'une superficie de 15 m².**
- 2) **Dépose des carreaux du mur de la salle de bains principale sur une surface de 2,5 m² et dépose du panneau de plafond de la salle de bains du 5e étage.**
- 3) **Entretien des joints des autres salles de bains du 5e étage, d'une superficie de 10 et 8 m².**
- 4) **Collage des carreaux et entretien des joints des carreaux de la salle de bains du 4e étage, d'une superficie de 7 m².**

dans le bâtiment de l'État grec sis Rue de Leman 4, 1201 Genève, et invite les intéressés à soumettre une offre correspondante.

L'offre soumise à évaluation devra comprendre :

- a) le prix par prestation (carreaux, matériaux et travaux), y compris les retenues et la TVA, ainsi que la valeur totale des services fournis, laquelle ne devra pas dépasser les 12.000 euros (le montant correspondant en francs suisses CHF).
- b) le prix unitaire, y compris les retenues et la TVA.
- c) le montant de la TVA correspondante.
- d) la durée de validité de l'offre.
- e) le délai d'exécution des travaux.

Le critère d'attribution est l'offre économiquement la plus avantageuse sur la base du prix.

Les offres peuvent être déposées sous forme papier ou électronique auprès du secrétariat du Consulat général jusqu'au **14 octobre 2026 à 17h00**, à l'adresse électronique : rgencon.gnv@mfa.gr.

Avant l'attribution, le soumissionnaire retenu doit produire une attestation de régularité fiscale et sociale, un certificat de représentation en vigueur et l'IBAN d'un compte bancaire.

Les offres d'opérateurs économiques qui n'ont pas été invités à soumettre une offre ne seront pas prises en considération.

La présente invitation sera publiée au KIMDIS et sur le site officiel du Consulat général. Simultanément à sa publication, elle sera également envoyée par courrier électronique aux opérateurs économiques ayant participé à la consultation préliminaire du Ministère des Affaires étrangères.



La Consule générale


Éleni Petroula